

**GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN**

*Député bruxellois*

**Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à M. Alain MARON, Ministre en charge des bureaux d'accueil pour primo-arrivants**

**Objet : Les récents rapports de la Cour des Comptes et du CBAI concernant la gestion du parcours d'accueil par la COCOF et les interrogations sur l'efficacité du système qui en découlent**

Monsieur le Ministre,

Le caractère obligatoire du parcours d'accueil est enfin devenu effectif au début de l'été dernier. Je tiens à rappeler ici que cela fait tout de même près de 20 ans que nous demandons au MR qu'un tel parcours obligatoire existe. Et après avoir attendu autant d'années, on est plus qu'en droit de s'attendre à quelque chose de performant ou a tout le moins efficace. Or, récemment, la Cour des Comptes a rendu un rapport sur l'organisation du parcours d'accueil par la COCOF. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas des plus enthousiaste.

La Cour y indique notamment ne pas être en mesure de se prononcer sur la réelle progression linguistique en français des personnes qui participent au parcours en raison du peu d'informations mises à disposition par les BAPA. La Cour pointe également que la stratégie globale des BAPA est insatisfaisante étant donné que les orientations politiques ne sont, selon elle, pas assez objectivées. Et comme il n'y a pas d'évaluation des objectifs, il y a peu de possibilités pour réorienter la stratégie.

L'efficacité du parcours est lui aussi remis en cause par ce rapport de la Cour des Comptes. Celle-ci explique en effet que le dispositif global reste très opaque et qu'il est très compliqué d'évaluer ses impacts concrets sur la trajectoire de vie des primo-arrivants. Les effets du parcours d'accueil semblent donc limités sur l'évolution socio-professionnelle des participants.

A tout cela s'ajoute un autre rapport, celui du Centre bruxellois d'Action interculturelle (CBAI), qui nous a été présenté dans ce même hémicycle dernièrement. Et celui-ci également présente des faits et des chiffres peu enthousiasmants sur le parcours d'accueil organisé par la COCOF. Ce dernier énonce en effet qu'entre 2016, année d'entrée en vigueur du parcours d'accueil, et 2020, seules 1.600 attestations de fin de parcours ont été octroyées. Avant la mise en place du caractère obligatoire du parcours, il semble donc que très peu de personnes qui suivaient le parcours ne l'aient fait jusqu'au bout.

De plus, toujours selon ce même rapport, seulement 36% des personnes trouvent un emploi après leur participation au parcours, 27% finissent bénéficiaires du Revenu d'Intégration

Sociale (RIS), 9% se retrouvent au chômage et enfin 19% d'entre eux sont tout simplement sans revenus à l'issue du parcours. Aucun impact positif n'a pu être identifié sur l'accès à l'emploi ou sur la situation financière et professionnelle. Concernant l'emploi, les personnes interrogées dans le rapport du CBAI n'ont pas plus tendance à accéder à l'emploi que l'ensemble des personnes étrangères à Bruxelles, ce qui est particulièrement problématique, vous le concéderez. Ceci vient donc confirmer ce que la Cour constatait sur l'impact limité qu'a le parcours d'accueil sur l'évolution professionnelle des participants.

Vous me permettez, Monsieur le Ministre, de m'interroger dès lors sur l'efficacité et la plus-value réelle du système actuel. Patienter près de 20 ans pour avoir quelque chose qui ne semble pas être à la hauteur des attentes à l'arrivée est tout bonnement interpellant.

Je souhaitais donc dans un premier temps vous demander, Monsieur le Ministre, ce que vous pouviez répondre à la critique de la Cour des Comptes qui estime que le dispositif global est opaque ? Comment dès lors apporter plus de transparence ?

Pouvez-vous également nous détailler, je vous prie, comment s'effectue en pratique au sein des BAPA l'orientation professionnelle des participants ? Dans quelle mesure Actiris et Bruxelles-Formation sont impliqués dans ce processus et qui en assure le suivi ?

Vous expliquiez dans la presse que « *des suites concrètes ont déjà été données à ces recommandations<sup>1</sup>* ». Pourriez-vous je vous prie nous les détailler ?

Vous déclarez également dans la presse que le niveau d'apprentissage de la langue sera amélioré. Quel niveau de maîtrise de la langue est actuellement exigé des primo-arrivants au terme du parcours et comment est-il évalué concrètement ? Quelles mesures sont proposées pour justement améliorer ce niveau ?

Quelles mesures sont également en cours ou à l'étude afin d'évaluer correctement les objectifs des BAPA et permettre de corriger la stratégie globale ? Cette stratégie est-elle d'ailleurs actuellement en révision ou en cours de l'être ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Député

<sup>1</sup> <https://www.sudinfo.be/id578864/article/2022-11-23/seulement-1600-attestations-de-fin-de-parcours-daccueil-entre-2016-et-2020-nous>